
Projet Pic-Vert : Biodiversité dans les quartiers villas

Identification des valeurs biologiques

Quartier des Vignes, commune de Lancy



Note de synthèse

Décembre 2025

- Mandants :** Association Pic-Vert, représentée par Christina Meissner
Association des intérêts Pont Rouge-Vignes (AIPRV),
représentée par Jean-Luc Schmidt
- Mandataire :** Atelier Nature et Paysage
Alison Lacroix, Bastien Guibert et Emeric Gallice
- Spécialiste chiroptères :** Centre de coordination ouest pour l'étude et la protection des
chauves-souris Genève (CCO-Genève),
Loren Manceau

Toutes les photographies et autres illustrations utilisées dans ce document dont les sources ne sont pas citées dans la légende sont issues du bureau Atelier Nature et Paysage et ont majoritairement été réalisées durant les relevés.

Pour toute diffusion du présent rapport et des données relatives, l'accord et les modalités à convenir doivent être sollicités auprès de l'association Pic-Vert ainsi qu'à l'association de quartier concernée.

Table des matières

Glossaire	3
1. Introduction & contexte	5
2. Méthodologie utilisée	6
3. Résultats et enjeux.....	6
Infrastructure écologique cantonale	6
Corridors biologiques locaux	8
Trame noire	8
Flore et milieux	9
Milieux	9
Espèces particulières.....	11
Faune	14
Entomofaune.....	14
Avifaune	17
Chiroptères	18
Autres espèces	19
4. Conclusion et synthèse	21
Annexes.....	22

Glossaire

Arbre d'intérêt : arbre, généralement indigène et de grande dimension, présentant un intérêt comme potentiel arbre habitat (voir ci-dessous).

Arbre habitat : arbre vivant ou mort qui présente des cavités, des soulèvements d'écorces, du bois mort ou des fissures, fournissant abris et des sites de reproduction à de nombreuses espèces.

Architecturée (haie, buisson) : élément taillé régulièrement, de manière linéaire. Ce sont principalement le cas des haies taillées « au carré ». En opposition à la forme dite « libre ».

Cavité : trou dans un arbre, creusé par des pics ou présent naturellement suite à des blessures.

Espèce d'intérêt : espèce menacée ou quasi-menacée selon les listes rouges concernées ou protégée par la réglementation en vigueur.

Gazon extensif : pelouse bénéficiant d'un entretien réduit, c'est-à-dire tondue peu fréquemment (au maximum tous les 15 jours) et n'ayant pas besoin d'engrais, de produits de traitement ou d'arrosage. A l'inverse d'un gazon intensif, il participe à l'accueil de la biodiversité.

Gazon maigre : pelouse peu productive, généralement présente sur des terrains secs et/ou caillouteux, abritant des espèces de plantes particulières.

Horticole : plante cultivée et sélectionnée par l'homme généralement pour des critères esthétiques. Ces espèces sont généralement d'intérêt plus faible pour la faune indigène.

Indicateur de maigreur : présence d'espèces de plantes indiquant un sol superficiel et peu productif, généralement favorable à des espèces particulières et peu concurrentielles.

Indigène (espèce) : présente naturellement dans une région, en opposition à « horticole ». Pour une haie, s'entend comme composée d'arbustes indigènes.

Libre (haie, buisson) : élément taillé légèrement et uniquement dans le but de maintenir son gabarit tout en lui laissant une forme naturelle et irrégulière.

Liste Rouge : inventaire scientifique qui évalue le niveau de menace pesant sur une espèce à une échelle donnée. Dans le présent document ce sont les échelles nationale (CH), régionale (MP = Plateau suisse) et locale (GE) qui sont considérées. L'année de publication de la liste considérée est également signalée.

Milieu digne de protection : habitat naturel qui abrite des espèces animales ou végétales spécifiques et revêt donc un intérêt particulier justifiant sa conservation à long terme. En Suisse, c'est l'Ordonnance sur la protection de la nature et du paysage (OPN) qui définit la liste de ces milieux dans son Annexe 1.

Milieu d'intérêt : milieu digne de protection ou milieu non protégé abritant une densité élevée d'espèces menacées ou une diversité remarquable d'espèces communes.

Ourlet : formation herbeuse généralement luxuriante principalement située lisière entre un milieu ouvert (prairie, gazon) et une zone boisée (haie, bosquet). C'est une zone de transition d'intérêt pour de nombreuses espèces.

Prairie : zone herbeuse fauchée 1-3x / an.

Radeau à nénuphars : formation d'un ensemble de nénuphars, à l'image d'un radeau.

Statut Liste Rouge : risque d'extinction d'une espèce à une échelle donnée. Les statuts sont présentés ci-dessous du plus élevé au moins élevé. Une espèce ayant les statuts « VU », « EN » ou « CR » est considérée comme menacée et elle est dite « sur Liste Rouge ».

CR = En danger critique d'extinction

EN = En danger d'extinction

VU = Vulnérable, risque élevé d'extinction

NT = Quasi-menacée, potentiellement menacée dans un futur proche

LC = Préoccupation mineure, non menacée

DD = Données insuffisantes pour évaluer le risque

NE = Non évaluée

1. Introduction & contexte

Le milieu bâti, et les quartiers villas plus spécifiquement, représentent une ressource importante en milieux de vie de substitution (nourrissage, repos, reproduction, etc.) et en corridors de déplacement pour une flore et une faune diversifiées et avec des espèces parfois rares et menacées au niveau cantonal.

Les zones villas anciennes présentent souvent d'importantes valeurs biologiques qui sont méconnues en raison d'un accès limité et elles sont de plus en plus soumises à mutation et densification. Trop souvent, la densification des zones périurbaines se fait sans prendre en compte les valeurs naturelles à préserver ni les couloirs de déplacement de la faune, avec destruction de l'existant et remise en place d'espaces verts par la suite, ce qui entraîne une disparition de nombreuses espèces animales. Au vu de l'importance que le milieu périurbain peut revêtir pour certains groupes d'espèces, les études lancées par l'association Pic-Vert ont pour volonté d'anticiper les projets de développement et de contribuer à la préservation des valeurs naturelles et des corridors biologiques de ces quartiers.

Ces inventaires visent à identifier la présence éventuelle de milieux naturels dignes de protection, d'espèces animales et végétales menacées et/ou protégées ainsi que la présence d'habitats et structures d'intérêt. Ils ne constituent pas un inventaire exhaustif de la biodiversité mais plutôt une évaluation préliminaire avec plusieurs objectifs :

- Mettre en évidence les zones d'intérêt (milieux, faune, flore) ;
- Identifier les corridors à préserver ou à renforcer ;
- Sensibiliser les propriétaires privés aux bonnes pratiques pour la biodiversité ;
- Proposer des mesures de préservation/amélioration des milieux et espèces.

La présente note de synthèse concerne le quartier des Vignes sur la commune de Lancy. Les inventaires ont été réalisés durant toute la saison 2025 et couvrent le périmètre présenté dans la Figure 1.

Pour la réalisation des visites, la coordination avec les propriétaires a été réalisée par une personne représentant l'association de quartier, également responsable de centraliser les différentes communications avec l'association Pic-Vert et ATNP.



Figure 1. Périmètre d'étude. Les parcelles en rouge n'ont pas pu faire l'objet de visite de terrain faute d'accord des propriétaires (observations partielles depuis la rue pour la parcelle 929).
Décembre 2025

2. Méthodologie utilisée

Bien que l'ensemble des observations pertinentes à l'échelle des parcelles ait été notées, les inventaires se sont portés prioritairement sur les éléments suivants :



Flore et milieux : ce groupe a fait l'objet d'un passage le 20 mai. Lors de cette visite, les milieux dignes de protections selon l'Ordonnance sur la protection de la nature et du paysage (OPN) ont été relevés, tout comme les espèces menacées/protégées, les espèces envahissantes et les zones favorables à la biodiversité (prairies, étangs de jardin, haies indigènes libres, vieux arbres, etc.)



Avifaune (oiseaux) : le cortège d'espèces nicheuses présentes sur le site a été défini lors d'un passage à l'aube le 23 mai. Les espèces ont été identifiées visuellement ainsi qu'au chant.



Entomofaune (insectes) : les relevés ciblés se sont portés sur les orthoptères (criquets, grillons et sauterelles), les lépidoptères diurnes (papillons de jour) et les zygènes. Ils ont été réalisés en 2 passages, les 17 juin et 13 août. Les espèces d'intérêt d'autres groupes observés de manière opportuniste ont également été saisies.



Chiroptères : la richesse spécifique en chauves-souris ainsi que le type d'activité des différentes espèces ont été évalués par le CCO-GE grâce à la combinaison de deux méthodes : pose de 2 boîtiers d'enregistrement durant 2 nuits du 1er au 03 juillet et écoute active en sortie de gîte à l'aube par 3 observateurs répartis dans le quartier le 26 juin.

Au regard du périmètre restreint, l'objectif était ici de visiter l'ensemble des parcelles. Cependant, certains propriétaires n'ont pas souhaité participer (parcelles 929 et 3929). Quelques observations ont néanmoins été réalisées depuis la rue pour les parties visibles.

En complément des données de terrain, certaines informations présentées ci-après sont issues de la compilation des données géomatiques disponibles sur le guichet cartographique cantonal (SITG), des observations répertoriées dans les différentes bases de données nationales ainsi que des observations rapportées par les habitants.

3. Résultats et enjeux

Infrastructure écologique cantonale

L'infrastructure écologique (IE) est un réseau de vie fonctionnel qui permet le maintien et le déplacement des espèces sur un territoire donné. Elle est constituée des réservoirs de biodiversité et des corridors biologiques du territoire en question. Pour être fonctionnelle, l'IE doit être composée de surfaces de bonne qualité et connectées entre elles.

L'infrastructure écologique cantonale est une modélisation cantonale calculée pour tout le canton et consultable dans le guichet cartographique cantonal (SITG). Pour le quartier, sa représentation est présentée dans la Figure 2 et le résultat est expliqué ci-après.

En termes d'infrastructure écologique, le quartier est globalement situé dans une matrice de **qualité moyenne à bonne** (voir Figure 2). Cette valeur est une synthèse de 4 facteurs, obtenue grâce au cumul pondéré des éléments de qualité biologique suivants :

- Le pilier « **Composition** » permet d'identifier les hotspots de biodiversité sur le territoire étudié. Ici, sa valeur est **très bonne**, signe de présence d'une bonne diversité d'espèces et d'habitats. Ces valeurs s'expliquent notamment grâce à la présence de plusieurs espèces sur liste rouge et à des milieux diversifiés allant des prairies à la forêt.
- Le pilier « **Structure** » permet l'identification des habitats fonctionnels et peu dégradés particulièrement favorables à la biodiversité. Le périmètre est considéré comme de valeur **faible**, en raison de la situation très urbaine et de la faible présence de continuités arbustives et arborées.
- Le pilier « **Connectivité** » permet l'identification de couloirs de déplacement favorables pour les espèces. Sur le périmètre d'étude, il est globalement considéré comme de **faible** qualité, pour les mêmes raisons qu'évoquées précédemment.
- Le pilier « **Services écosystémiques** » identifie les espaces où la nature rend des services/bienfaits aux êtres humains. Ce pilier, par une approche anthropocentrée, permet d'apporter une dimension sociale à l'IE. Il est ici considéré comme de **bonne** qualité à l'échelle du quartier, avec une valeur plus forte dans la moitié ouest, devenant plus faible en allant au Sud-Est.

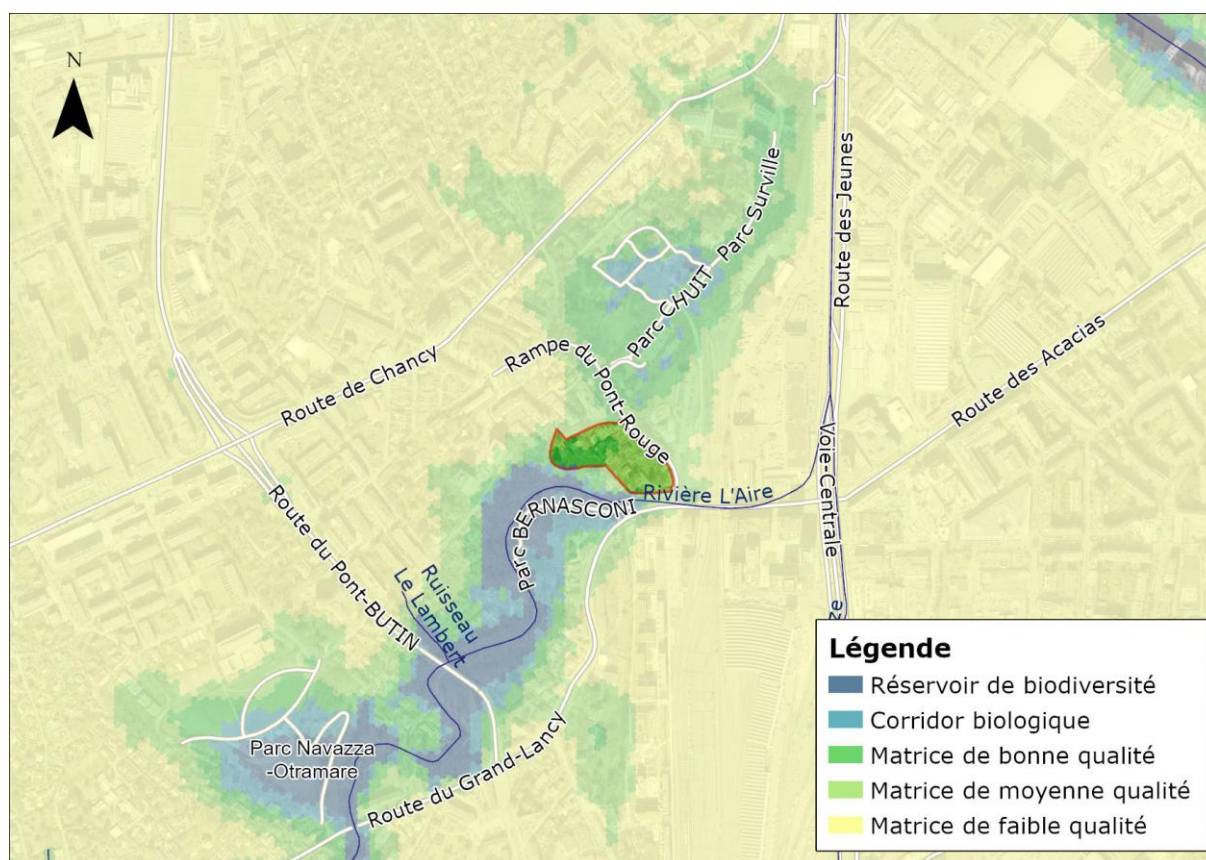


Figure 2. Infrastructure écologique cantonale au niveau du quartier de Lancy Vignes et de ses environs.

Corridors biologiques locaux



Figure 3. Corridors biologiques au sein du quartier des Vignes.

A l'échelle du quartier, un corridor biologique de forte importance ressort au nord du périmètre du quartier (Figure 3). Il permet de connecter la ripisylve de l'Aire aux pentes boisées situées au-dessus du secteur d'Acacias-Pont-Rouge, Parc Chuit notamment, et plus largement au bois de la Bâtie dans le prolongement de ces pentes boisées (Figure 2). Au sein du quartier, ce corridor est composé d'un cordon boisé en limite extérieure du quartier, de deux chênes d'importance au n°8 du chemin des Vignes, à la jonction des corridors de forte et moyenne importance, ainsi que d'une prairie de très bonne qualité.

Deux corridors secondaires, constitués de haies ou d'alignements d'arbres sont situés au sud ainsi qu'à l'est du quartier.

Trame noire

Concernant la trame noire, c'est également la modélisation cantonale disponible sur la plateforme SITG (voir Figure 4) qui a été utilisée pour traiter la thématique.

Sans surprise, au vu de la localisation du périmètre d'étude, celui-ci est intégralement localisé en « **zone urbaine éclairée** ». On observe néanmoins le cordon de l'Aire, situé au Sud du périmètre, catégorisé comme « **nit à restaurer prioritairement** ».



Figure 4. Trame noire du quartier.



Flore et milieux

La localisation des éléments présentés ci-dessous est visible en Annexe 1.

Milieux

Situé à proximité immédiate de la ripisylve de l'Aire et de différents parcs, Chuit et Bernasconi notamment, le quartier se trouve néanmoins dans un contexte fortement urbanisé et sous pression. Il fait le trait d'union entre les milieux naturels de l'Aire et du parc Chuit.

Lors de la visite, des **milieux dignes de protection** selon l'Annexe 1 de l'Ordonnance sur la protection de la nature ont été identifiés (Voir Annexe 1) :

- Une surface de prairie mi-sèche avec indicateurs d'eutrophisation, *Mesobromion*, dans la parcelle 930, abritant également deux individus d'orchidées (Orchis bouc et Orchis singe), pour une surface d'environ 85 m² ;
- Deux petites surfaces d'ourlets nitrophiles mésophiles, *Aegopodion* + *Alliarion*, dans les parcelles 3282 et 2013, pour une surface respective d'environ 35 et 20 m².

Bien qu'une majorité de jardins présentent une végétation plutôt grasse et soient conduits en gazon, cinq parcelles présentent des plantes caractéristiques de milieux maigres, sans toutefois pouvoir être qualifiées de *Mesobromion* au regard de l'entretien. Ces plantes sont également indicatrices de milieux qualitatifs et sont intéressantes pour la faune : Carotte sauvage, Plantain moyen, Thym sauvage, Marguerite, Petite pimprenelle. De plus, dans 4 des jardins visités, des zones étaient laissées non tondues, avec même une surface de prairie, permettant l'accueil de la faune et la réalisation de cycles complets aux plantes à fleurs.

Le périmètre a conservé une arborisation intéressante, avec de grands arbres présents régulièrement. Bien que de nombreux sujets soient des résineux ou ne soient pas indigènes, des grands arbres indigènes sont également présents. Ce sont notamment des chênes, frênes, tilleuls, charmes et érables, présents principalement à l'ouest et au sud du périmètre.

Une haie arborée indigène avec de grands sujets délimite le périmètre au Nord, en dessous du petit chemin qui relie la rampe du Pont-Rouge et le Chemin des Vignes. Cette haie représente une structure très intéressante à fonction de corridor à faune entre la ripisylve de l'Aire et les espaces verts du Parc Chuit et adjacents (observations personnelles et des habitants : renards, blaireaux et écureuils notamment, voir chapitre « Autres espèces »).

De plus, ne nombreuses orchidées se développent dans sa bande herbeuse, ainsi que de l'autre côté du chemin.



Figure 5. Milieux dignes de protection observés : A gauche, l'unique zone de surface de prairie du quartier, de type prairie mi-sèche. A droite, ourlet nitrophile mésophile en bordure de haie.



Figure 6. Autres surfaces d'intérêt du quartier : A gauche, gazon maigre laissé avec des zones non tondues. A droite, mur en pierres jointé et partiellement crépi où se développent des plantes et des lézards des murailles dans les fissures.

Plusieurs vieux murs en pierres sont présents le long du Chemin des vignes. Bien que jointés et partiellement crépi (largement endommagé), ils présentent néanmoins un intérêt pour la flore des murs et quelques lézards, qui profitent des fissures et des zones où le ciment s'est détaché.

Enfin, deux petits bassins artificiels sont présents dans la parcelle 930. Ces derniers, bien que de petite taille et très artificiels peuvent néanmoins servir de point d'abreuvement pour la faune du quartier et de lieu de reproduction pour les batraciens, libellules ou autres organismes aquatiques. L'aménagement d'une rampe d'accès et de sortie ou la mise en place d'éléments en bordure intérieure et extérieure permettrait de renforcer leur fonctionnalité pour la faune.

Espèces particulières

Espèces protégées, menacées et quasi-menacées

La visite a pu mettre en évidence la présence de plusieurs espèces de plantes protégées ou menacées (voir Annexe 1) :

- 3 espèces d'orchidées, protégées au niveau Suisse : 1 Orchis singe, 1 orchis bouc et 2 individus d'Orchis pyramidaux dans le périmètre, ainsi que plus d'une dizaine d'individus au pied de la haie au nord, hors périmètre ;
- 1 espèce protégée à Genève et menacée : 3 stations de Muscari des vignes, espèce régulièrement plantée dans les jardins ;
- 1 espèce protégée en Suisse, non menacée : une touffe d'Iris jaune, se développant dans un bassin et certainement planté ;
- 2 espèces menacées non protégées : 2 Buis et 3 stations de Jonquilles, plantés pour l'ornement.

Bien que protégés, les Muscaris des vignes et les Iris jaunes sont ici très certainement issus de plantation. Leur intérêt en termes de conservation est donc limité. De même, les Buis et les Jonquilles sont certainement issus de plantations passées et ne présentent qu'un intérêt et un enjeux limités en matière de conservation.

Les habitants ont également fait mention, photo à l'appui, hors périmètre mais en limite Nord vers le chemin de l'observation de 2 autres espèces d'orchidées : l'Acéras homme-pendu et l'Ophrys abeille, espèces protégées et menacées (Vulnérables). Cependant, elles n'ont pas pu être détectées en 2025 lors des relevés.

Tableau 1. Plantes protégées et/ou menacées observées.

Statuts de menaces selon liste rouge Suisse (2016), régionale (2019) et genevoise (2019)

VU : Vulnérable DD : Données insuffisantes

NT : Potentiellement menacé LC : Non menacé

En gras : Espèce protégée ou prioritaire

Nom latin	Nom français	CH 2016	MP 2019	GE 2020	OPN	Protec. GE	Abondance
Plantes protégées, menacées ou quasi-menacées observées lors des relevés							
Anacamptis pyramidalis (L.) Rich.	Orchis pyramidal	NT	VU	LC	x		2 individus
Buxus sempervirens L.	Buis	NT	VU	NT			
Himantoglossum hircinum (L.) Spreng.	Orchis à odeur de bouc	NT	NT	LC	x		1 individu
Iris pseudacorus L.	Iris jaune	LC	LC	LC	x		
Muscari neglectum aggr.	Muscari des vignes	NT	DD	VU		x	
Narcissus pseudonarcissus L.	Jonquille	NT	VU				
Orchis simia Lam.	Orchis singe	VU	VU	LC	x		1 individu

Remarque. Pour le maintien des orchidées, les conseils suivant peuvent être appliqués :

- Repérer les rosettes / hampes florales en les matérialisant avec des piquets ;
- Laisser des « bulles » de prairie où sont présents les groupes d'orchidées ;
- Faucher ces zones tardivement après fructification, fin juillet-début août, en enlevant l'herbe coupée.



Figure 7. Orchidées, plantes protégées observées dans le quartier. De gauche à droite : Orchis pyramidal, Orchis à odeur de bouc et Orchis singe.

Plantes exotiques envahissantes

Malheureusement, comme dans nombre d'endroits et à fortiori dans des zones urbanisées, le périmètre n'est pas exempt de plantes exotiques envahissantes (voir annexe 2). La totalité des parcelles visitées comptent plusieurs espèces de plantes exotiques envahissantes (une seule parcelle ne compte qu'une haie de lauriers).

Ce sont presque exclusivement des anciennes espèces ornementales utilisées par le passé dans les aménagements de jardin. Ce sont notamment des lauriers, des palmiers et des cotonéaster, mais aussi du Chèvrefeuille du Japon, de la Vigne-vierge commune, des Robiniers, des solidages et des Vinaigrier/Sumac. Certaines sont issues de plantations, comme les haies de lauriers ou les grands palmiers, mais se dispersent hors des zones de plantation (nombreux semis et jeunes individus). Des individus de Ronce d'Arménie, d'Armoise des frères Verlot et de Renouée ont également détectés.

Tableau 2. Plantes exotiques envahissantes observées.

ODE : Espèce interdite selon l'Ordonnance sur la dissémination dans l'environnement (ODE)

EEE : Espèce exotique envahissante selon l'OFEV

Nom latin	Nom français	Statut
Artemisia verlotiorum Lamotte	Armoise des frères Verlot	ODE
Cotoneaster horizontalis Decne.	Cotonéaster horizontal	ODE
Lonicera japonica Thunb.	Chèvrefeuille du Japon	ODE
Parthenocissus quinquefolia aggr.	Vigne vierge à cinq folioles	ODE
Prunus laurocerasus L.	Laurier-cerise	ODE
Reynoutria japonica aggr.	Renouée	ODE
Rhus typhina L.	Sumac	ODE
Robinia pseudoacacia L.	Robinier	EEE
Rubus armeniacus Focke	Ronce d'Arménie	ODE
Solidago canadensis L.	Solidage du Canada	ODE
Trachycarpus fortunei (Hook.) H. Wendl.	Palmier chanvre	ODE

Le plus problématique est la présence d'un foyer de renouée du Japon (Figure 8), plante contre laquelle la lutte est difficile en raison d'un système racinaire puissant, permettant le stockage d'énergie et la multiplication par bouturage (le fractionnement la favorise). Sa localisation dans un petit espace de terre entre du bitume permet de la contenir, il faudra néanmoins être très attentif en cas d'aménagements quels qu'ils soient dans la zone. Pour lutter contre à moindre coût et risque, il faudrait prévoir de la couper au ras du sol, proprement, 1x/mois entre avril et octobre, en mettant à incinérer le matériel coupé (surtout pas sur le compost !), afin de l'épuiser sur le long terme.



Figure 8. Plantes exotiques envahissantes dans les jardins. De gauche à droite : Renouée du Japon ; semis de Palmier ; fourré de Ronces d'Arménie au premier plan avec Robiniers à l'arrière plan.

L'idéal serait de remplacer ces plantations d'exotiques envahissantes par des espèces indigènes, ou à défaut par des espèces non envahissantes/potentiellement envahissantes. A minima, il ne faudrait couper leurs fleurs avant fructification pour ne pas leur permettre de se disperser.

Remarques :

Pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes, les conseils suivants peuvent être appliqués :

- Couper les fleurs avant fructification pour éviter leur multiplication ;
- Privilégier l'arrachage à la fauche, plus efficace et action plus rapide ;
- Eviter de mettre les plantes sur le compost, surtout en présence de racine / fleurs / fruits (privilégier l'incinération) ;
- Intervenir fréquemment (tous les mois) afin d'affaiblir plus rapidement la plante.

Des subventions de l'Etat sont disponibles pour l'arrachage des haies exotiques (Laurelles, Thuyas, Bambous) et leur remplacement par des haies indigènes via le programme « Nature en ville ».

Faune

Les tableaux de listes d'espèces présentés dans ce chapitre sont à interpréter à l'aide de la légende présentée ci-dessous (Tableau 3).

Tableau 3. Légende des tableaux de listes d'espèces de faune.

Statuts de menace des listes rouges		
CR : En danger critique d'extinction	AS : à surveiller	NA : Non applicable
EN : En danger d'extinction	LC : Non menacé	
VU : Vulnérable	NE : Non évalué	
NT : Potentiellement menacé	DD : Données insuffisantes	
Protection		
LChP : Loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages		
OPN3 : Ordonnance sur la protection de la nature et du paysage, Annexe 3		
OPN4 : Ordonnance sur la protection de la nature et du paysage, Annexe 4		
Espèces prioritaires : besoin d'action à l'échelle nationale (Urgence)		
1 : urgent		
2 : nécessaire et important		
3 : souhaitable et utile		
99 : connaissances insuffisantes		
N/A : non-applicable		
En gras : espèce d'intérêt		

Entomofaune

Lépidoptères diurnes (Rhopalocères) et Zygènes

Tableau 4. Espèces de lépidoptères diurnes et Zygènes détectées dans le quartier.

	Nom français	Nom latin	Statuts de menace		Liste prioritaire	
			Genève (2023)	Suisse (2014)	Espèce prioritaire (2025)	Besoin d'action (2025)
	Brun des pélargoniums	<i>Cacyreus marshalli</i>	NA	NA		
	Azuré des nerpruns	<i>Celastrina argiolus</i>	LC	LC		
	Fadet commun, Procris	<i>Coenonympha pamphilus</i>	LC	LC		
	Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>	LC	LC		
	Demi-Deuil	<i>Melanargia galathea</i>	LC	LC		
	Sylvaine	<i>Ochlodes sylvanus</i>	LC	LC		
	Tircis	<i>Pararge aegeria</i>	LC	LC		
	Piérade de l'ibéride	<i>Pieris mannii</i>	LC	NT		
	Piérade de la rave	<i>Pieris rapae</i>	LC	LC		
	C-blanc	<i>Polygonia c-album</i>	LC	LC		
	Azuré commun	<i>Polyommatus icarus</i>	LC	LC		
	Belle Dame	<i>Vanessa cardui</i>	LC	LC		
	Zygène de la filipendule	<i>Zygaena filipendulae</i>	LC	LC		
	Espèce supplémentaire issue des observations des habitants :					
	Petit Mars changeant	<i>Apatura ilia</i>	LC	VU	x	3

La légende de ce tableau est présentée au début de la partie « Faune ».

Ce sont 12 espèces de papillons de jour qui ont pu être notées lors des inventaires, une autre a été notée et photographiée par les habitants du quartier (Tableau 4). Une espèce de Zygène a également pu être relevée.

Il s'agit principalement de papillons relativement communs à l'échelle cantonale, mais une telle diversité est très intéressante pour un quartier très urbain et de taille réduite comme ici. Plusieurs intérêts biologiques sont à noter :

- La présence d'une population de Zygène de la filipendule dans la prairie de la parcelle 929. Cette espèce, bien que non menacée, est très rare en zone périurbaine et sensible à la qualité des prairies. Sa présence dans le quartier est une valeur qu'il serait bon de conserver ;
- Plusieurs espèces de prairies (Figure 9), bien que communes à l'échelle cantonale, sont peu fréquentes en zone urbaine et leur présence indiquent également une certaine valeur des prairies en place : Demi-deuil, Myrtil et Azuré commun.



Figure 9. Le Demi-deuil (à gauche) et la Zygène de la filipendule (à droite) sont des espèces que l'on trouve dans les prairies.

Le Petit mars changeant, classé comme vulnérable et prioritaire en Suisse, a été identifié dans un jardin au niveau des villas jumelées du 9B de la rampe du Pont-Rouge (parcelle n°4771 sur la Figure 1, chapitre « Introduction & contexte »). Ce papillon est lié aux forêts alluviales et aux ripisylves en bordure de cours d'eau ou de lacs, en plaine. La présence de l'Aire à proximité explique très probablement la présence de cette espèce dans ce quartier étant donné que ses plantes hôtes sont liées aux milieux humides (peuplier noir, peuplier tremble, saules ou aulnes). L'espèce n'est donc pas spécifiquement liée au quartier mais plutôt à la présence de l'Aire même si celle-ci doit profiter de ressources nutritives présentes dans le quartier des Vignes.

La Piéride de l'ibéride, potentiellement menacée en Suisse, est généralement présente dans les milieux secs ou dans les zones buissonnantes. Elle trouve toutefois des milieux secondaires similaires en zone urbaine. Néanmoins, ce papillon est capable de faire de grandes distances et il est difficile de le rattacher avec certitude au quartier.

Orthoptères

Tableau 5. Espèces d'orthoptères détectées dans le quartier.

	Nom français	Nom latin	Statuts de menace	
			Genève (2023)	Suisse (2007)
	Criquet mélodieux	<i>Chorthippus biguttulus</i>	LC	LC
	Criquet duettiste	<i>Chorthippus brunneus</i>	LC	LC
	Gomphocère roux	<i>Gomphocerippus rufus</i>	LC	LC
	Méconème fragile	<i>Meconema meridionale</i>	LC	LC
	Phanéroptère méridional	<i>Phaneroptera nana</i>	LC	LC
	Grande Sauterelle verte	<i>Tettigonia viridissima</i>	LC	LC

La légende de ce tableau est présentée au début de la partie « Faune ».

Les deux inventaires spécifiques ainsi que les autres passages réalisés sur site n'ont pas permis d'identifier d'espèces d'intérêt dans le quartier des Vignes. Les 6 espèces notées concernent des orthoptères typiques de quartiers périurbains, surtout liés aux structures arborées. La richesse spécifique est considérée comme moyenne. Le criquet mélodieux et le criquet duettiste profitent des prairies existantes dans les jardins.

Coléoptères xylophages

Tableau 6. Espèces de coléoptères xylophages détectées dans le quartier.

	Nom français	Nom latin	Statuts de menace	Liste prioritaire		Protection
			Suisse (2016)	Espèce prioritaire (2025)	Besoin d'action (2025)	OPN
	Espèces issues des observations des habitants :					
	Petite biche	<i>Dorcus parallelipedus</i>	LC			
	Lucane Cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	VU	x	2	OPN3

La légende de ce tableau est présentée au début de la partie « Faune ».

Une espèce de coléoptère xylophage de fort intérêt, le Lucane cerf-volant (Figure 10), a été observée à deux reprises dans la parcelle 4771 (un individu retrouvé noyé dans la piscine), à proximité du cordon boisé au nord du quartier. Cette espèce est menacée et protégée en Suisse. Afin de la préserver, il est important de conserver le cordon arboré en limite nord, ainsi que les vieux arbres du quartier qui lui servent de site de développement. Il est également nécessaire d'anticiper le renouvellement du patrimoine arboré. Les tas de bois mort en décomposition sont aussi très intéressants pour favoriser cette espèce dans le quartier.



Figure 10. le Lucane est lié à la présence de vieux arbres de gros diamètres (notamment des chênes) et de bois mort

Avifaune

Tableau 7. Espèces d'oiseaux détectées dans le quartier.

	Nom français	Nom latin	Statuts de menace	Liste prioritaire		Protection
			Suisse (2021)	Espèce prioritaire (2025)	Besoin d'action (2025)	LChP
	Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	LC			LChP
	Corneille noire	<i>Corvus corone corone</i>	LC			
	Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	LC			LChP
	Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	LC			LChP
	Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	NT			LChP
	Martinet noir	<i>Apus apus</i>	NT	x	2	LChP
	Merle noir	<i>Turdus merula</i>	LC			LChP
	Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	LC			LChP
	Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	LC			LChP
	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	LC			LChP
	Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	LC			LChP
	Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	LC			LChP
	Pic vert	<i>Picus viridis</i>	LC			LChP
	Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	LC			
	Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>	LC			LChP
	Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	LC			
	Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	LC			LChP
	Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	LC			LChP
	Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	NT			LChP

En bleu : Espèce prioritaire pour une conservation ciblée

La légende de ce tableau est présentée au début de la partie « Faune ».

L'inventaire des oiseaux du quartier a permis de mettre en évidence deux espèces d'intérêt :

- Le Gobemouche gris qui fréquente les bosquets et parcs arborés. La forte richesse en structure du quartier (grands arbres et haie en limite) sont des habitats favorables pour cette espèce potentiellement menacée et protégée.
- Le Verdier d'Europe en contexte urbain est lié aux quartiers résidentiels avec une arborisation importante. Tout comme pour le Gobemouche, ce sont les grandes structures du quartier qui permettent sa présence. L'espèce est potentiellement menacée et protégée également.



Figure 11. Deux espèces potentiellement menacées et protégées du quartier, présents grâce à la forte arborisation et au cordon boisé au Nord : le Gobemouche gris (Anastasiya Dragun, Unsplash) et le verdier d'Europe (Andrey Strizhkov, Unsplash).

Le Martinet noir a été observé dans le quartier, mais sans montrer d'indices de reproduction sur les bâtiments du site. Il niche à proximité du quartier mais ne semble utiliser ce dernier que comme site de chasse.



Chiroptères

La richesse spécifique contactée en période de parturition (mise bas) est très intéressante avec pas moins de 11 espèces identifiées. La majorité des contacts sont dues au groupe des Pipistrelles. Le groupe acoustique de Pipistrelle de Kuhl / de Nathusius a été conservé en raison de leur acoustique proche, mais il s'agit probablement en grande majorité de la Pipistrelle de Kuhl, plus tolérante que sa cousine. Sur les quatre espèces de Pipistrelles contactées, c'est la Pipistrelle de Kuhl et la Pipistrelle pygmée qui sont les plus fréquentes en milieux urbains et notamment à Genève (présence de la Pipistrelle pygmée liée au lac Léman). Un gîte de cette dernière a été identifié sur le périmètre dans une grande bâtisse sur la Rampe du Pont-Rouge (voir Annexe 1). La Pipistrelle commune est également bien présente sur ce site ; c'est une espèce opportuniste et ubiquistes qui profite notamment de la proximité de l'Aire et de ses boisements. Un possible gîte a été signalé également par des habitants de la maison située sur la parcelle 3668.

La présence de l'Aire à proximité explique la présence de bons nombres d'espèces contactées comme le Murin de Daubenton, une espèce ayant une forte affinité avec les milieux aquatiques et pour laquelle un gîte est connu dans le tunnel sous Pont Rouge (voir Annexe 1, également répertorié comme site prioritaire faune). Les milieux boisés annexes du cours d'eau offrent des zones de chasse intéressantes pour la majorité des espèces identifiées qui doivent s'aventurer dans les jardins et espaces végétalisés présents au sein du quartier. On notera ainsi la présence de la Sérotine de Nilsson, la Noctule commune, la Noctule de Leisler, le Vespère de Savi et le groupe des Murins, avec en plus du Murin de Daubenton, le Grand murin et le Murin cryptique, contactés tous deux de manière plus anecdotique mais néanmoins présents malgré leur caractère très lucifuges.

Tableau 8. Résultats des contacts sur boitiers (en nombre d'une durée de 5 sec).

Nom scientifique	Nom commun	Statut CH, 2011	Statut GE, 2015	Statut bassin GE, 2015	Urgence, 2025	Nb contacts PE Jaune	Nb contacts PE Bleu
<i>Eptesicus Nyctalus Vespertilio</i> sp.	Sérotine indéterminé					8	1
<i>Eptesicus nilssonii</i>	Sérotine de Nilsson	VU	DD	DD	1	2	
<i>Hypsugo savii</i>	Vespère de Savi	NT	DD	DD		6	2
<i>Myotis</i> sp.	Murin indéterminé					4	
<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton	NT	LC	LC	2	22	2
<i>Myotis myotis</i>	Grand murin	VU	VU	VU	1		2
<i>Myotis crypticus</i> *	Murin cryptique*	*	*	*	1	1	
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	NT	NT	NT	2	16	7
<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	NT	NT	NT	2	50	521
<i>Pipistrellus kuhlii</i> / <i>P. nathusii</i>	Pipistrelle de Kuhl/Nathusius					3315	511
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	LC	LC	LC		344	130
<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de Nathusius	LC	NT	NT		5	2
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	LC	LC	LC		790	522
<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Pipistrelle pygmée	NT	LC	LC	2	1304	549

Priorité nationale

Suppression des niveaux de priorité, 21 espèces sont classées comme prioritaire au niveau national et désormais hiérarchisées par une "urgence du besoin de prendre des mesures à l'échelle nationale" ; 1-urgent et 2-nécessaire et *espèce décrite et distinguée en 2019 du Murin de Natterer, vu leur écologie sensiblement similaire, les statuts de conservation peuvent être considérés, jusqu'à leur classement officiellement, comme approximativement les mêmes.

Les activités de chasse remarquables de la Noctule commune sur le point d'écoute « Bleu » sont à noter. La carte de synthèse des observations est présentée en Annexe 3.

Autres espèces

Tableau 9 : Autres espèces dont les observations ont été reportées dans le quartier.

	Nom français	Nom latin	Statuts de menace		Liste prioritaire		Protection
			Genève	Suisse (2022)	Espèce prioritaire (2025)	Besoin d'action (2025)	OPN ou LChP
	Espèces issues des observations des habitants :						
	Fouine	Martes foina		LC			
	Blaireau d'Europe	Meles meles		LC			
	Ecureuil roux	Sciurus vulgaris		LC			LChP
	Renard roux	Vulpes vulpes		LC			
	Espèce issue des observations des habitants :						
	Crapaud commun	Bufo bufo		LC			OPN3
	Espèces issues des observations des habitants :						
	Orvet fragile	Anguis fragilis	LC	LC			OPN3
	Lézard des murailles	Podarcis muralis	LC	LC			OPN3
	Couleuvre d'Esculape	Zamenis longissimus	VU	EN	x	3	OPN3

La légende de ce tableau est présentée au début de la partie « Faune ».



Figure 13. Observations par piège-photo dans des jardins du quartier. De gauche à droite : blaireau, fouine et renard.

Lors des différentes visites sur les parcelles, des observations complémentaires et les échanges avec les propriétaires ont permis de mettre en évidence la présence d'autres espèces animales. Les propriétaires membres de l'association de quartier ont été particulièrement actifs dans un groupe WhatsApp dédié aux observations de plantes et d'animaux réalisées dans leur quartier et documentées par des photos. Certains ont disposé des pièges-photos pour les mammifères (voir Figure 134), confirmant la fréquentation du quartier par la moyenne faune.



Figure 12 : la Couleuvre d'Esculape est arboricole, capable de monter au niveau de la canopée des arbres, elle est généralement liée à la présence d'un couvert forestier ou au moins buissonnant.

Parmi les observations des habitants, un Crapaud commun a été signalé mi-mai. Cet animal utilise des milieux boisés ou buissonnants la plupart de l'année. Il est probable que l'individu observé s'abrite dans un cordon boisé ou des surfaces buissonnantes du quartier.

La base de données InfoSpecies fait également mention d'une observation de Couleuvre d'Esculape dans la parcelle n°4770 (voir Annexe 1). Cette donnée du 16 juin 2021 a également été remontée par les habitants au travers d'une photographie. C'est l'espèce ayant le plus d'intérêt parmi les mammifères, amphibiens et reptiles observés. En effet, elle est classée « en danger d'extinction » en Suisse et sa présence démontre l'intérêt du cordon boisé situé au nord du quartier pour la faune. De plus, le Lézard des murailles, très commun, a été observé à de nombreuses reprises au sein du quartier. La présence de cordons boisés, haies indigènes, tas de bois, ourlets herbacés et prairies est particulièrement favorable aux reptiles.

Perméabilité des parcelles

Lors des visites, l'observation des clôtures des différents jardins prospectés a permis de les catégoriser selon 3 classes de perméabilité pour la faune :

- Perméable : correspond à des jardins non clôturés ou dont le bas de la clôture a été surélevé afin de permettre le passage de la faune en dessous ;
- Perméabilité partielle : correspond à des jardins partiellement clôturés, ou dont les clôtures ont été aménagées avec ouvertures régulières pour le franchissement de la faune ;
- Non perméable : correspond à des jardins intégralement fermés, parfois sans aucune ouverture car la propriété est fermée par un portail non ajouré ou ne présente qu'une ouverture au niveau de l'entrée.



Figure 14. Fermeture d'un potentiel point de passage sous une palissade.

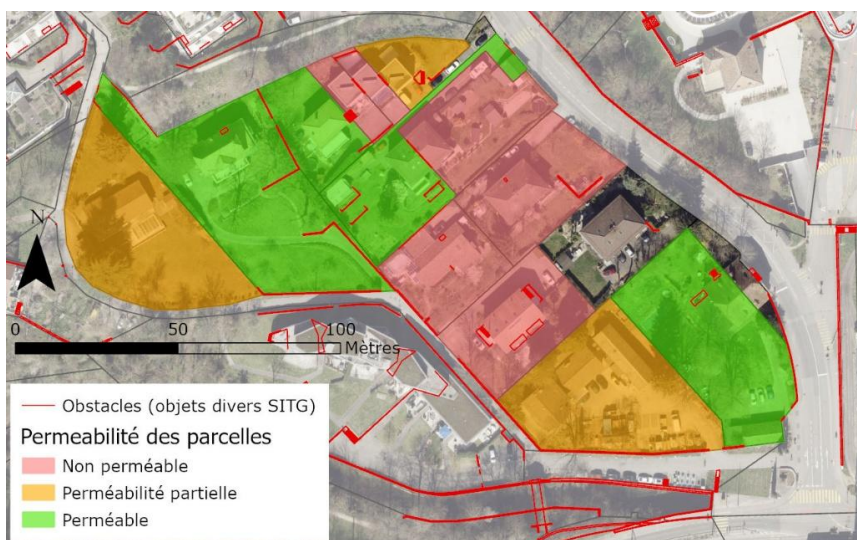


Figure 15. Perméabilité des parcelles visitées.

Parmi les parcelles visitées, il a été constaté une forte disparité en matière de clôtures : certaines sont fermées avec soin, des obstacles ont même été mis à des points de passages aménagés par la faune (voir Figure 14) ; d'autres au contraire ont des clôtures ajourées ou de larges ouvertures. Malgré la présence des clôtures de différents types et au regard des différentes traces de passage observées, la faune semble fréquenter régulièrement le quartier (les renards notamment, selon un habitant).

4. Conclusion et synthèse

Malgré sa localisation dans un contexte fortement urbanisé, le quartier des Vignes constitue le dernier lien vert entre la ripisylve de l'Aire et le parc Chuit et plus largement jusqu'au bois de la Bâtie, matérialisant alors un corridor de déplacement important pour la faune. Les visites de terrain ont permis de mettre en évidence la présence d'espèces rares et menacées, tant au niveau floristique que faunistique (cf. tableau 10).

De plus, grâce aux photos réalisées par les habitants, il est possible d'affirmer que la moyenne faune fréquente régulièrement le quartier malgré le maillage de murs et clôtures plus ou moins perméables. De même, le périmètre revêt une importance non négligeable pour les chauves-souris, bénéficiant du cordon de l'Aire et des jardins comme site de chasse et au moins une bâtisse est également utilisée comme gîte dans le périmètre.

Le haut du quartier est la partie la plus riche avec la diversité d'espèces et de milieux la plus intéressante ainsi que la présence de milieux et d'espèces rares et menacés. Les gazons de plusieurs parcelles montrent une grande diversité de plantes à fleurs, d'intérêt pour les insectes, et qu'il serait intéressant de convertir en prairies. L'ajout de microstructures comme des tas de bois mort en faveur du Lucane cerf-volant et de la Couleuvre d'Esculape serait intéressant. Le maintien de la couverture arborée et des structures buissonnantes indigènes (haies notamment) est très important pour le Verdier d'Europe, le Lucane cerf-volant, la Couleuvre d'Esculape ainsi que pour les chauves-souris.

Tableau 10. Synthèse de la faune et de la flore d'intérêt détectées.

Groupe	Valeurs détectées
	- Présence de 7 espèces protégées et/ou menacées ; 3 surfaces avec des milieux protégés : une prairie mi-sèche <i>Mesobromion</i>, 2 petits ourlets mésophiles nitrophiles <i>Aegopodion</i> + <i>Alliarion</i> ; - Des gazons fleuris, et plusieurs jardins entretenus en maintenant des zones non tondues et des surfaces en friches ; - Haie arborée en limite Nord du quartier et maillage arboré qui participe à la connectivité entre l'Aire et le Parc Chuit.
	- Présence de 3 espèces protégées de reptiles, dont la Couleuvre d'Esculape, en danger d'extinction ; - Présence d'une espèce protégée de batraciens.
	- Utilisation régulière du quartier par de nombreuses espèces de petite et moyenne faune (renards, blaireaux, écureuils) ; Une espèce de mammifère protégée : l'Ecureuil roux.
	- Présence de onze espèces protégées, dont au moins six espèces prioritaires au niveau national et en particulier le Grand murin et la Séroline de Nilsson, vulnérables ; - Présence d'un gîte au sein du quartier ; - Présence d'un site prioritaire au Sud du quartier, dans le canal de l'Aire.

	Présence de 2 espèces protégées et potentiellement menacées à l'échelle nationale : le Gobemouche gris et le Verdier d'Europe.
	- Présence d'une population de Zygène de la filipendule - Belle diversité spécifique pour un quartier de taille modeste ; - Présence du Lucane cerf-volant, espèce menacée (vulnérable) et protégée, dans le cordon boisé du nord du quartier.

Annexes

Annexe 1 : Cartographie des valeurs naturelles

Annexe 2 : Cartographie des espèces exotiques envahissantes

Annexe 3 : Localisation des espèces contactées en période de parturition (chiroptères)



Annexe 1 :
Cartographie des valeurs naturelles
Quartier des Vignes - Lancy
Association Pic Vert
Association des intérêts Pont Rouge-Vignes

Légende

Parcellaire

Milieu digne de protection

Ourlet nitrophile mesophile

Prairie mi-sèche

Autres surfaces d'intérêt

Bassin artificiel végétalisé

Haie arborée / Cordon de chênes

Gazon extensif maigre

Gazon maigre

Prairie

Vieux mur

Zone refuge non tondue

Haie indigène libre

Structure et autre

Arbre d'intérêt

Arbre habitat

Bois mort

Gîte à chauve-souris identifié

Corridors biologiques (importance)

Forte

Moyenne

Espèces menacées/protégées

Statuts de menace

CR - En danger critique d'extinction

EN - En danger d'extinction

VU - Vulnérable

NT - Quasi-menacée

LC - Non menacée

Statuts de protection (ATNP)

▲ Flore protégée

■ Faune protégée

● Flore non protégée

◆ Faune non protégée

Statuts de protection (BDD>2005)

▼ Flore protégée

▽ Faune protégée



Date : 11.12.2025 Dessin : A. Lacroix, E. Gallice

0 25 50 Mètres

ATELIER | NATURE | PAYSAGE



Annexe 2 :
Plantes exotiques envahissantes
Quartier des Vignes - Lancy
Association Pic Vert
Association des intérêts Pont Rouge-Vignes

Légende

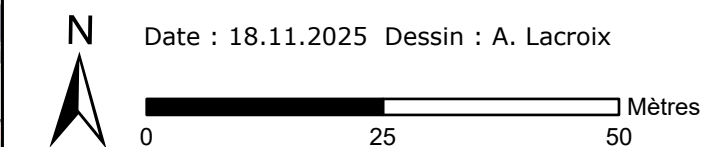
- Parcellaire
— Haie de laurèles/thuja (yc en mélange)

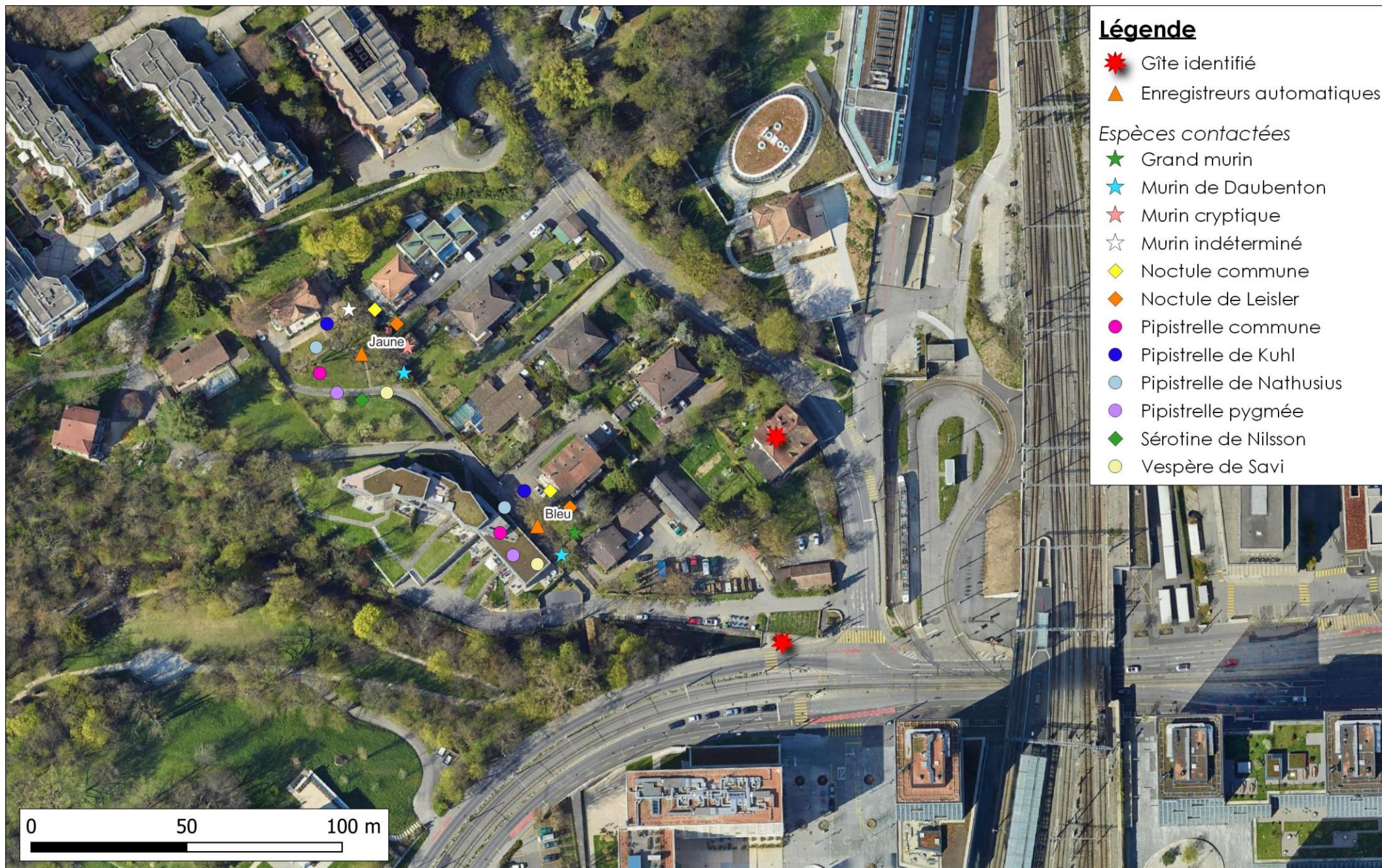
Plantes exotiques envahissantes

- ◆ Armoise des frères Verlot
- ◆ Cotonéaster horizontal
- ◆ Chèvrefeuille du Japon
- ◆ Vigne-vierge
- ◆ Laurelle / Laurier-cerise
- ◆ Renouée du Japon
- ◆ Vinaigrier / Sumac
- ◇ Robinier faux-acacia
- ◆ Ronce d'Arménie et hybrides
- ◆ Solidages américains
- ◆ Palmier chanvre

Plantes exotiques envahissantes

- ◆ Espèce interdite selon l'ODE
- ◆ Non inscrite à l'ODE





INVENTAIRES EN ZONES VILLAS

Localisation des espèces contactées en période de parturition - Quartier des Vignes

Source IGN© copie et reproduction interdites

17-11-2025

L. Manceaux



A4